



Avenant de scission / transfert partiel
Marché de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux
d'assainissement et travaux de sécurisation de voirie Route de Bruliolles.

Conclu entre :

La Commune de Poncins sise 219 Rue de la Mairie 42110 PONCINS représentée par Madame Maryline CHEMINAL, Maire dument habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Municipal en date du,

Et

La Communauté de communes de Forez-Est (CC Forez-Est), Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), personne morale de droit public située dans le Département de la Loire, ayant son siège social à FEURS (42110), 6 place Paul Larue, dont le numéro de SIREN est 200 065 894, et représentée par Monsieur Pierre VERICEL, Président dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil Communautaire en date du 19 juillet 2022,

Et

Le Bureau d'études VDI, 35 Rue de la Télématic Le Consortium – Bâtiment B - 42000 SAINT-ETIENNE,

Préambule

Par arrêté n°42-2025-10-22-00002 en date du 22 octobre 2025, la Préfète de la Loire a entériné le transfert de compétences « eau potable » et « assainissement collectif » des communes à la Communauté de Communes de Forez-Est.

L'article L5211-17 du CGCT prévoit que lors d'un transfert de compétence, « l'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. »

En l'espèce, le contrat initial concerne simultanément l'assainissement collectif, compétence transférée à la communauté de communes et la sécurisation des voiries, compétence conservée par la commune.

La conclusion d'un avenant de transfert partiel du contrat est donc nécessaire pour constater la répartition des droits et obligations entre les deux pouvoirs adjudicateurs, et rendre cette répartition opposable aux titulaires, notamment sur le plan financier.

Un avenant est également nécessaire afin d'intégrer au marché initial une nouvelle prestation de maîtrise d'œuvre, à savoir la mission d'assistance pour les essais préalables à la réception.

Article 1 : Objet de l'avenant

La Commune de Poncins a signé le 7 novembre 2024 un marché avec VDI relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux d'assainissement et travaux de sécurisation de voirie Route de Bruliolles.

Le présent avenant a pour objet de scinder ce marché et de transférer à la CC Forez-Est la part du contrat relative à l'assainissement collectif.

Article 2 : Répartition

La Commune de Poncins conservera la part du marché portant sur les éléments suivants :

- Voirie

Les prestations contenues dans ce marché portant sur les compétences assainissement collectif, compétence transférée à la communauté de communes et sécurisation de la voirie, compétence conservée par la commune de Poncins, il a été décidé d'appliquer la clé de répartition suivante pour la facturation des prestations restantes :

	Commune de Poncins	CC Forez-Est
Clé de répartition	33.8 %	66.2 %

Il sera fait application de cette pondération pour la facturation des missions du bureau d'études pour la période visée à l'article 4 du présent avenant.

Article 3 : Ajout d'une prestation

Il est intégré au marché initial la prestation suivante :

- Mission d'assistance pour les essais préalables à la réception pour une valeur de 800,00 € HT.

Article 4 : Paiement des travaux

Le bureau d'études devra adresser des factures distinctes à la Commune de Poncins et à la CC Forez-Est selon la répartition précitée.

Article 5 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 6 : Maintien des clauses

Les clauses du marché initial, et le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Fait à, Le

Pour la Commune de
Poncins, Le Maire

Pour CC Forez-Est,
Le Président

Pour VDI
Le Président